



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2021 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Bérangère LUCI, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Conseillers excusés : Mohammed BARBOUCHA (donne pouvoir à Serge BOURDIN), Laure DE FILPO (donne pouvoir à Valérie BERNARD),

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MARS 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 26 mars 2021.

2 – VESTIAIRES DU STADE JEAN CHRISTIN : FINANCEMENT DU PROJET – DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du projet de construction de vestiaires au Stade Jean CHRISTIN, Monsieur le Maire propose de solliciter l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre des « Aides aux communes – Équipements de proximité » et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre des « Fonds de Concours Généralistes ».

L'objectif principal de ce projet est de répondre à la mise aux normes d'accessibilité des vestiaires du Stade Jean CHRISTIN. Le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux est de 400 000 € HT et l'autofinancement de la Commune serait de l'ordre de 145 000 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

3 – PLACE DE LA MAIRIE ET SALLE DES FETES : FINANCEMENT DU PROJET – DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre-Bourg, de la place de la mairie, du parking de la salle des fêtes, de plateaux piétonniers et d'un cheminement doux, Monsieur le Maire propose de solliciter l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre des « Aides aux communes – Équipements de proximité » et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre des « Fonds de Concours Généralistes ».

L'objectif principal de ce projet est de sécuriser les abords de la Mairie en réalisant un plateau piétonnier au carrefour de la Grande Rue et de la Rue du Centre, de réorganiser le stationnement devant la Mairie, d'organiser le cheminement doux entre le centre-bourg et le stade municipal, de réaliser des stationnements PMR et les cheminements associés, de réaliser un aménagement paysager mettant en valeur le centre-bourg. Le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux est de 420 000 € HT et l'autofinancement de la Commune serait de l'ordre de 253 000 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

4 – AUGMENTATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS – DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du bâtiment de la Mairie et de nouvelles salles de pratiques artistiques sont terminés. Il précise que jusqu'à présent l'adjoint technique n'intervenait que tous les quinze jours pour l'entretien de la Mairie et ne gérait pas l'entretien des salles de pratiques artistiques.

Compte tenu de ces modifications, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier son temps de travail et rappelle que cet agent occupe actuellement un emploi d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de 21 heures par semaine et il propose d'augmenter le temps de travail de cet agent à raison de 28 heures par semaine.

Le Conseil Municipal accepte à 15 voix POUR, cette proposition et modifie le tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2021.

5 – CRÉATION D’UN EMPLOI SAISONNIER – DÉLIBÉRATION

La baignade étant autorisée pour la saison estivale 2021, le Maire rappelle la nécessité de la présence d’un surveillant de baignade sur le site. Il est rappelé qu’un diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvegarde Aquatique est nécessaire pour la surveillance de la baignade.

Un jeune habitant la Commune d’AMBÉRIEU-EN-BUGEY a fait acte de candidature pour cette année.

Le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, de recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier, la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures. Il autorise le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

6 – CONTRAT PEC JEUNES - PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES JEUNES – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l’insertion professionnelle des personnes éloignées de l’emploi.

Monsieur le Maire propose d’y recourir en conciliant les besoins de la Commune avec la perspective d’aider un demandeur d’emploi à s’insérer dans le monde du travail. Une conseillère de la Mission Locale Bugey Plaine de l’Ain est venue présenter, en mairie, ce dispositif Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC) et a proposé trois jeunes. Deux jeunes ont été rencontrés fin avril 2021.

Suite à ces entrevues, la candidature d’une jeune a été retenue. Cette jeune a été placée en stage du 03 mai 2021 au 14 mai 2021.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, cette jeune pourrait être recrutée pour exercer les fonctions d’adjoint technique à raison de 32 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée de 6 mois. La rémunération serait celle du SMIC horaire, le montant de l’aide accordée à la Commune sera exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Monsieur le Maire propose le recrutement d’un Contrat Unique d’Insertion pour les fonctions d’adjoint technique à temps partiel à raison de 32 heures par semaine.

Le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d’adopter la proposition du Maire.

7 Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Il est rappelé que les élections départementales et les élections régionales se tiendront simultanément les 20 et 27 juin 2021. Compte tenu des risques auxquels s'exposent les électeurs en allant voter, un protocole adapté sera mis en place.

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin. Afin de permettre la vaccination du plus grand nombre de personnes qui prendront part à l'organisation du vote, des attestations de priorité d'accès à la vaccination seront remises aux personnes souhaitant se faire vacciner et devront être retournées en Préfecture.

8- Questions et informations diverses

8-1 Commission des travaux

Un point est fait sur les travaux en cours :

Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Les travaux sont terminés. Certaines finitions seront réalisées prochainement : reprises de peinture et remise d'une couche de vernis dans la salle du conseil. La mise en service de l'ascenseur est programmée le 10 mai 2021.

L'adjointe en charge des finances indique que le cout total pour la mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie s'élève à 617 500 € TTC.

La réintégration des lieux est programmée le 19 mai 2021.

Compte tenu de la mise en place des nouveaux postes informatiques le 20 mai 2021, la mairie sera ouverte au public à compter du 21 mai 2021.

Démolition de la grange de la Rue du Centre

Les travaux sur le bâtiment mitoyen ont été réalisés.

Démolition de la maison située dans la Grande Rue

L'aménagement de cet espace devra être réalisé avec notamment la mise en place d'une murette.

Restaurant Scolaire

Suite au problème de bruit évoqué lors de la réunion de la Commission Cantine, une étude pour la correction acoustique a été menée.

Un devis a été réceptionné. Il sera validé dans les prochains jours.

Étude des projets

Une réunion est programmée le 12 mai 2021, avec le Cabinet d'Architectes afin d'étudier les différents projets.

8-2 Commission de l'environnement

Fleurissement de la Commune

Un accord est donné pour l'achat de différentes fleurs chez l'horticulteur local.

Projet de régulation de la population de pigeons

La décision a été prise de louer un pigeonnier contraceptif. Un technicien de la

société est venu pour étudier le lieu d'implantation de ce pigeonnier. Des propositions seront transmises.

Mise en place de toilettes sèches

Des toilettes sèches ont été mises en place à la Zone Verte.

Grande Rue : Fontaine située à l'entrée Nord du Village

Un problème d'alimentation en eau a été signalé pour la fontaine située à l'entrée Nord du village. Les employés communaux ont résolu ce problème.

Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » est programmée le samedi 05 juin 2021.

Ambrosie

Une réunion d'informations sur l'ambrosie aura lieu le vendredi 11 juin à la Salle des Fêtes.

8-3 Commission de la communication

Site Internet

Une sélection de photos a été faite au cours d'une réunion.

Téléalerte

Dans le cadre de la mise en place du dispositif permettant d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur, une réunion a eu lieu et a permis la préparation des messages d'alerte.

8-4 Travaux de la Via Rhôna

Le tracé a été validé. Les travaux pour la boucle secondaire devraient débuter à l'automne 2021.

8-5 Atribus

La proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de mise en place d'un atribus n'a pas été retenue.

8-6 Chemin du Poutier

Il a été constaté que des bus scolaires empruntaient le chemin du Poutier. Ce chemin étant très étroit, la Régie Départementale des Transports de l'Ain sera contactée.

8-7 Projet en cours :

- Mise en place d'une boîte et d'une cabane à livres

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 10 juin 2021 à 20 heures

